

Image not found or type unknown



Non respect de la loi chatel

Par **fanny1**, le **30/04/2008 à 14:35**

BonjourrrrrJ'ai contracté un mandat de gestion avec une agence immobiliere, celle-ci ne m'a pas informé de la possibilité de résilier mon contrat qui se reconduit par tacite reconduction.rnCe contrat a donc été renouveler le 1 avril 2008rnPuis-je resilier ce jour ce contrat pour non respect de la loi Chatel.